



Réclamation d'un dû après rachat de crédit

Par **LIONEL SANDT**, le **23/09/2017** à **10:56**

Bonjour,

J'ai eu recours à un rachat de crédit immobilier et autres par l'intermédiaire d'un courtier.

Les soldes de tout comptes ont été demandés et envoyés en mai.

Après avoir eu confirmation que le dossier était accepté et transféré au Notaire, nous avons arrêté de rembourser le crédit immobilier en pensant que cela ne servait à rien car le solde de tout compte prendrai l'intégralité du crédit à fin mai...

Deux échéances de rejetées en juin et juillet, volontaires, à la vue de notre situation délicate.

Virement reçu par la banque le 28 juillet.

Et en septembre recommandé me demandant de régler ces deux mensualités que je croyais incluses.

Est ce que cette erreur est de mon fait, du courtier, du Notaire ? Quels sont mes recours ?
Contestation possible ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **23/09/2017** à **23:34**

Bonjour

Votre courtier sait très bien qu'elle valeur à été retenue et à quelle date de vos échéanciersentiments elles correspondent.